



Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N° 40-2026

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

DEBIT DE BOISSONS

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) Mme LEFEVRE
 Prénoms Françoise
 Profession ou qualité Présidente Comité de Jumelage Archigny-Gbadi N'Kougna
 Domicile 38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A place du 8 mai, 86210 Archigny

Le 20/06/2026	de 15h00	Jusque 23h59
Le 21/06/2026	de 00h00	Jusque 02h00
Le	de	Jusque

A l'occasion de (1) Fête de la musique

(1) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

Le 02/06/2026

Signature
 COMITÉ
 JUMELAGE-COOPÉRATION
 ARCHIGNY-GBADI N'KOUGNA
 N°RNA: W861007549

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que Mlle Mme LEFEVRE Françoise est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Place du 8 mai, 86210 Archigny	Le 20/06/2026	de 15h00	Jusque 23h59
	Le 21/06/2026	de 00h00	Jusque 02h00
	Le	de	Jusque

Fait à Archigny

, le 02/06/2026